

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 25 OCTOBRE 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVINZIONI DI PARTINARIATU "CULTURA È SALUTA"  
2023-2026 CUN L'AGENZA RIGHJUNALI SANITARIA È A  
DIRIZZIONI RIGHJUNALI DI L'AFFARI CULTURALI**

**CONVENTION DE PARTENARIAT "CULTURE & SANTE"  
2023-2026 AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ET LA  
DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse a la volonté de développer la culture au sein des établissements et services de santé.

Cette volonté s'inscrit, d'une part, dans la mise en œuvre des orientations de la Collectivité en matière d'action culturelle, de santé et de lien social, et d'autre part, dans le cadre de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Depuis 2013, une convention tripartite entre la Collectivité de Corse (CdC), l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) permet de financer des actions visant à développer et à renforcer une politique culturelle au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux.

Ainsi, la musique, la poésie, la danse, la photographie, l'art sous toutes ses formes entrent à l'hôpital, dans les EHPAD, les FAM (Foyers d'Accueil Médicalisés), etc., pour le divertissement mais aussi le mieux-être des résidents et/ou des patients.

Cette convention ayant pris fin le 31 décembre 2022 doit être renouvelée en 2023 pour une durée de quatre ans.

La Collectivité et l'Etat y participent chacun à hauteur de 30 000 € et la cogèrent.

Elle est présentée dans le cadre de la mesure 1.5 du règlement des interventions en matière sociale, médico-sociale et de santé de Corse « Soutien à la mise en place d'actions culturelles visant à améliorer la santé ».

En 2023, 36 projets ont été reçus. Le comité de sélection CdC/ARS du 27 juin dernier a retenu 19 projets pour un montant global de 64 600 €, ramenant la part de la CdC à 32 300 € (50 % du montant total attribué).

Un bilan détaillé de la convention précédente se trouve en annexe du présent rapport.

Cette mesure a pour objectifs :

- de faire intégrer la dimension culturelle aux établissements sanitaires et médico-sociaux du public et du privé dans leur projet d'établissement au bénéfice des usagers, de leurs familles et de l'ensemble du personnel et développer les initiatives et projets de médiation culturelle à l'attention des patients et de population au-delà des murs des établissements ;
- de développer une démarche de projet « Culture & Santé » en direction des

patients, résidents, usagers et des professionnels de santé des établissements sanitaires, médico-sociaux, des enfants, maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) et environnement carcéral ;

- d'accompagner, par une action culturelle, favorisant la langue et la culture corse, les politiques de santé et l'action des professionnels de santé dans les différentes modalités de prise en charge ;
- d'accompagner la réflexion des établissements de santé dans la définition d'espaces adaptés à la réalisation d'actions culturelles, et notamment leur aménagement.

L'appel à projets et l'attribution de subventions sont étudiés par une commission territoriale de pilotage à laquelle participent la Collectivité de Corse avec plusieurs de ses directions, l'Agence Régionale de la Santé et la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Cette commission établit la liste des propositions de financement des actions qui feront l'objet d'un arrêté attributif du Président du Conseil exécutif de Corse.

L'appel à projets 2023/2024 a proposé les thèmes suivants : Comment favoriser la communication des personnes polyhandicapées ? - La culture et la pratique des Arts pour soulager le corps et l'esprit des patients, des femmes enceintes et favoriser la relation parent-enfant - La lecture en établissements et services de santé n'est pas qu'un passe-temps notamment, pour l'éveil des tout-petits au livre - L'accès à la culture et aux arts dès le plus jeune âge : outils de prévention ? et un thème libre.

Ils s'adressent à tous les établissements en lien avec des partenaires culturels de leur choix et ont été déployés aussi bien par des établissements médico-sociaux publics et privés que des établissements hospitaliers.

Je vous propose :

- de renouveler le partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre de la convention « Culture & Santé » jusqu'en 2026.
- d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention annexée au présent rapport, ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.
- d'affecter les autorisations d'engagements pour l'année 2023, soit 32 300 € imputés sur le programme 5211, chapitre 934, fonction 418, comptes 65748/657382.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.